

L'ACTUALITE JURIDIQUE DE LA GESTION LOCATIVE ET DE LA COPROPRIETE CODE DE DEONTOLOGIE - TRACFIN – NON-DISCRIMINATION

Rémi BLASSELLE

1 jour / 7 heures

OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

A l'issue de l'action de formation, le ou la participant(e) sera capable de :

- Maîtriser les évolutions en matière de gestion locative et de copropriété
- Appliquer le code de déontologie et les règles de non-discrimination dans son activité

OBJECTIF(S) DE L'ACTION DE FORMATION

- Comprendre l'impact des réformes récentes sur la gestion locative
- Maîtriser les évolutions en matière de copropriété
- Anticiper les évolutions à venir
- Adapter ses pratiques à la jurisprudence récente
- Identifier les nouveaux risques juridiques
- Assurer sa parfaite connaissance du champ d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970

PUBLIC

Gestionnaires, rédacteurs d'actes

PRÉREQUIS

Personne majeure et francophone.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Prise en compte des attentes et des besoins identifiés préalablement à l'action de formation.
Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de partages d'expériences.

LIEU DE FORMATION

CCI Campus Moselle – 5, rue Jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription via notre site internet dédié (<https://udi.moselle.cci.fr/>) : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session

Si prise en charge par un OPCO ou par l'AGEFICE : vous devez en faire la demande à votre OPCO ou à l'AGEFICE un mois avant le démarrage de la session.

CONTACTS

Conseiller en formation : Dario PIGANI
Téléphone : 06 08 02 37 98
Mail : d.pigani@moselle.cci.fr
Web : <https://udi.moselle.cci.fr/>

ACCESSIBILITE



Tous nos sites répondent aux conditions d'accessibilité et sont desservis par les réseaux de transport urbain.
Le centre mobilisera les moyens adaptés au handicap avec les structures existantes.

PROGRAMME

Actualité autour de la location type AirBnb

Dispositif de défiscalisation « PINEL + »

Rappels généraux du dispositif PINEL (calcul de surface, réduction d'impôt, situations particulières)
Nouveautés du dispositif PINEL +

Nouveautés fiscales : travaux de performance énergétique et incitation à la location longue

L'évolution de la méthode de calcul du DPE pour les petites surfaces

L'indécence thermique : point de situation en 2024

L'annonce de location en 2024

La loi Habitat dégradé du 9 avril 2024 et la loi de 1989

Les bases du bail commercial : vocabulaire, protection du locataire, statut protecteur

Revue de jurisprudences

L'incidence de la loi Habitat Dégradé sur la copropriété

Le diagnostic structurel de l'immeuble
L'évolution du registre national des copropriétés
Le nouvel emprunt collectif
Les notifications par voie électronique
Modification des règles de vote pour les travaux d'économie d'énergie
Le recouvrement des charges de copropriété : les mesures conservatoires
La convocation à l'AG par le président du CS dans le cas de la révocation du syndic
La notion de syndic d'intérêt collectif
Copropriétés en difficulté : inciter les syndicats à agir plus tôt

Administrateur provisoire : insaisissabilité des sommes versées à la CDC

Nouvelles sanctions à l'encontre des marchands de sommeil

Obligation d'information en cas d'arrêt de mise en sécurité ou d'insalubrité et impacts sur l'AG

Revue de jurisprudences

LE CODE DE DEONTOLOGIE DES PROFESSIONS IMMOBILIERES

- Article 2 - L'éthique professionnelle
- Article 3 - Le rappel de certaines obligations- La lutte anti-blanchiment
- Article 4 - Compétences et formation Article 5 - Organisation et gestion de l'entreprise
- Article 6 - L'obligation de transparence
- Article 7 - La confidentialité
- Article 8 - La défense des intérêts en présence
- Article 9 - Le conflit d'intérêts
- Article 10 - La confraternité
- Article 11 - Le règlement des litiges
- Article 12 - La discipline

DISCRIMINATION

- Définition juridique et risque pénal
- La discrimination dans l'accès au logement
- Discrimination Directe et Discrimination Indirecte
- Faits constitutifs de discrimination
- Savoir repérer et gérer une demande de discrimination
- Eléments de langage
- Quelles procédures mettre en place pour justifier que l'on n'a pas discriminé ?

Discrimination. Process, cas pratiques, mises en situation dans les différents métiers de l'immobilier

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de fin de formation individualisée.

Evaluation des acquis en cours de formation par des outils adaptés et communiqués en début de l'action de formation (exemples : quizz, exercices pratiques, ...)

DATE

Jeudi 21 novembre 2024

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : **25 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

Nous consulter